

Etude sur les règlements intérieurs des pensions de famille

SEMINAIRE 04.06.2019



Le contexte

- Une réponse a 4 structures : FAPIL, FAS, MRIE, SOLIHA pour une couverture territoriale des acteurs importante et pour associer les compétences présentes dans chaque structure.
- Une dynamique en 4 étapes et appuyée sur le travail et les expériences de terrain ;
 - ÉTAPE 1 : ANALYSE DES RÈGLEMENTS EXISTANTS
 - ÉTAPE 2 : ANIMATION ÉCHANGES AVEC LES PERSONNES LOGÉES
 - ÉTAPE 3 : TEMPS DE TRAVAIL COOPÉRATIF AVEC LES ASSOCIATIONS
 - ÉTAPE 4 : REDACTION D'UN TUTORIEL ISSU DES PHASES PRECEDENTE ET REDIGE POUR UNE APPLICATION SUR LE TERRAIN
- Les partenaires :
 - Aralis réseau UNAFO associé dans la phases 2 puis en proposition de relecture
 - Rencontre du réseau Santé Mentale France au cours de l'étape 4
 - Compilation des études et production de la DIHAL (2015), de la fondation Abbé Pierre (Charte des pensions de famille)

E 1 : L'analyse des règlements existants



- Mission assurée par Soliha
- Récupération et analyse de 15 règlements, 10 de pensions de famille et 5 de résidences accueil
- Ils proviennent de la DRDJCS (ensemble d'acteurs divers et anonymisés), + des réseaux Fapil, FAS et Soliha
- Cette analyse a permis de mettre en lumière :
 - Les règles anormalement restrictives pour les droits des résidents
 - Les éléments pédagogiques de fond intéressants dans les règlements et les bonnes pratiques
 - Les questions de forme de rédaction pour une compréhension et une appropriation efficaces du règlement par les résidents
- Un document de synthèse de cette phase a été rédigé et utilisé pour les phases 3 et 4

E2 : Les groupes de paroles des résidents

- Mission assurée par la MRIE
- En décembre 2018, 2 temps d'échange avec les résidents de 3 pensions de famille :
 - Questions abordées : « qu'est-ce qui fait que je me sens chez moi, ou non ? » « quelles sont les règles ? celles qui sont importantes ? Celles qui sont difficiles à mettre en œuvre ? »
 - Entre 5 et 10 participants à chaque rencontre dans les 3 pensions de familles impliquées : Ste Geneviève (Lyon 6^e, Aralis, réseau Unafo), Mozart (Vénissieux, Entre2Toits, réseau Fapil), résidence-accueil Surville (Lyon 8^e, fondation ARHM, réseau Santé mentale France).
- Un document de synthèse complet utilisé pour l'étape 3 et 4 et utilisable en formation. Sont détaillées les thématiques qui ressortent des échanges avec les résidents :



- Les éléments qui concourent à se sentir chez soi : l'indépendance, l'autonomie ; l'intimité ; la sécurité ; la stabilité ; la « normalisation » ... mais aussi une fragilité assumée ; la vie collective (des conditions la favorisent) ; l'importance du rôle des hôtes
- Les règles et le règlement : les règles sont appropriées de fait mais sans grande lisibilité ; différents vecteurs contribuent à leur diffusion ; elles sont un intérêt pour les personnes ; mais certaines règles rappellent qu'on n'est pas dans un logement « normal ».

E3: Temps de travail coopératif avec les associations

- **Journée pension de famille : vendredi 11 janvier 2019**



- Mission assurée par la Fapil sous forme d'une journée sur le contenu du règlement intérieur d'une pension de famille avec Maître Firmin, avocate
- Appropriation du droit et coproduction du modèle de règlement intérieur sous forme d'ateliers animé par FAPIL, FAS et MRIE et préparé avec Soliha
- Environ 60 stagiaires présents pension de famille et résidence accueil, de 8 départements différents, directeur(trice) de structure, chef(fe) de service, hôte de maison, travailleur social...
- Un format d'atelier apprécié par les présents
- Un guide de la journée et des ateliers transmis la semaine suivante aux inscrits (avec texte de loi, extrait de règlement, extrait de parole des personnes)

E4: Le document de tutoriel



- Un document complet d'aide à la rédaction des règlements intérieurs des pensions de famille et résidences accueil
- Un document élaboré par l'équipe projet à partir des phases 1,2 et 3 et relu par Maitre Firmin avocate au barreau de Lyon présente lors de la journée Pension de famille avec les associations
- Pour chaque sujet ; un rappel du droit, des conseils et une proposition de bonne pratique.

Des points de contenu

- Les textes de référence Code de la construction et de l'Habitation, circulaire interministérielle du 20 avril 2017
- La prise en compte des pratiques et des éléments habituellement inscrits dans les règlement intérieur des pensions de famille
- Une prise en compte des droits des occupants, des contraintes des gestionnaires, de l'importance du projet social et du rôle des hôtes

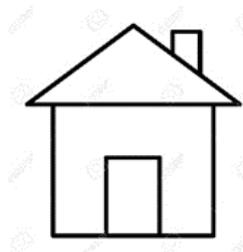
- 1- LE CONTEXTE DES PENSIONS DE FAMILLE ET RESIDENCES ACCUEIL
 - Article L 633-1 CHH : La résidence sociale dénommée " pension de famille " est un établissement destiné à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. La " résidence accueil " est une pension de famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique.

- 2- L'INTRODUCTION DU REGLEMENT INTERIEUR
 - L'occasion de mentionner les raisons d'être de la pension de famille ou résidence accueil, le rôle des hôtes, et des partenariats

Des points de contenu / Se sentir chez soi

■ 3- LES ESPACES INDIVIDUELS ET PERSONNELS

- Obligation d'occupation personnelle / absence
- Respect de la vie privée et de la correspondance
- Liberté d'aller et venir / Sécurité
- Visite de tiers : le visiteur est sous la responsabilité de l'habitant qui l'a invité.
- Hébergement de tiers
- Obligation d'entretien / modification des espaces / interdiction de stockage de matériaux dangereux
- Consommation d'énergie
- Animaux
- Respect des voisins (bruit ...) et des hôtes ou hôtesse
- Droit à la protection des données personnelles



Des points de contenu / la vie sociale

- 4- LES ESPACES COLLECTIFS
 - Respect des personnes
 - Utilisation des locaux collectifs
 - Interdits
 - Liberté de conscience
 - Le conseil des résidents et de concertation
 - Les animations collectives
 - Le rôle des hôtes

- 5- LES SANCTIONS



Pour en savoir plus

- Une diffusion du document complet sur votre boîte mail (si inscription sur la liste à l'entrée) courant du mois de juin.
- Une diffusion sur le site internet de la DRDJSCS